

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 REFORME « BAREME »

Le barème (ou hors quota) maintenant appelé « solde de taxe d'apprentissage » représentant 13% de la T.A peut désormais être versé directement aux écoles (Décret n°2019 du 27 décembre 2019)

Pour que cette contribution nous soit affectée, merci de bien vouloir compléter le document ci-dessous et nous le transmettre avec votre versement soit par chèque soit par virement

IBAN : FR76 3007 6025 4313 2544 0020 015 BIC : NORDFRPP

Un reçu libératoire vous sera délivré par nos soins dès réception de ce dernier.

✂

BORDEREAU VERSEMENT « SOLDE DE TAXE 2021 »

Merci de transmettre ce document à l'attention de Sophie BERNARD –
La Châtaigneraie 2 rue Charles Scherer – 76240 LE MESNIL ESNARD
e-mail sophie.bernard@campus-la-chataigneraie.org – Tél : 02 32 865 308

Raison sociale de l'entreprise

.....

.....

Tél.

Adresse mail

Siret

APE

Votre Masse Salariale Brute :	€
x 0.68% =	€
Solde de 13% TA 2020	€
Subvention en matériel déductible	€
Bonus Alternant déductible	€

Souhaite que solde de la taxe d'apprentissage (13%) soit affectée au :

CAMPUS LA CHATAIGNERAIE -

- Siret : 775 700 842 00013

UAI : 0761343X

pour un montant de : €

- Virement (merci de mentionner « solde de taxe d'apprentissage en libellé de virement)
- Chèque n° (à l'ordre de Campus la Chataigneraie)

(Date limite de versement 31/05/2021)

A, le

Cachet et signature de l'entreprise